

COMMUNE DE VICHÈRES

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard MORAND, Maire.

Etaient présents : M MORAND, M CHAUMETON, Mme BROTHELANDE, Mme MORAND, M. RICARDEAU, M LAUVERGNAT, M LETOURNEUR, M. BERAU, M PATRY.

Secrétaire de séance : M. LAUVERGNAT Alain

Absents : Mme DE HAYNIN DE BRY qui a donné pouvoir à M MORAND.

Le dernier compte-rendu est approuvé.

DÉLIBÉRATION

16/APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE de l'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal unanime approuve le compte de gestion 2015, présenté par le receveur municipal.

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	179 098.83	330 221.76
Excédent		151 122.76
Section d'Investissement	94 861.23	57 249.32
Déficit	37 611.91	

17/VOTE DE COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal unanime approuve le compte administratif 2015, présenté par le Maire.

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	330 221.59	179 098.83
Excédent		151 122.76
Section d'Investissement	94 861.23	57 249.32
Déficit	37 611.91	

18/AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015 BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de **151 122.76 €**,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 comme suit :

Pour Mémoire

Excédent antérieur reporté exercice 2014 (002) :	106 265.55 €
Résultat de l'exercice 2015 excédent :	44 857.21 €
Total à affecter :	151 122.76 €

EXEDENT AU 31.12.2015

Déficit investissement 2015 :	37 611.91 €
De Restes à réaliser 2015	20 709.53 €
Total besoin investissement BP 2016 au 1068	58 321.44 €

Affectation à l'excédent reporté (ligne **002**) au BP 2016 : **92 801.32 €**

19/ VOTE DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal fixe le taux d'imposition des taxes directes locales de l'année 2015 :

Taxe d'habitation	19.08 %	produit 68 268€
Taxe foncière bâti	15.16 %	produit 32 215€
Taxe foncière non bâtie	36.63 %	produit 22 674€

Le produit assuré sera de 123 157 €.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2016, qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement :	330 398 €
Section d'investissement :	261 827 €

20/ AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014 **BUDGET PRESBYTERE**

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de 10 678.94 €,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 comme suit :

Pour Mémoire

Excédent antérieur reporté exercice 2014 (002) :	5 507.18 €
Résultat de l'exercice 2014 excédent :	<u>7 171.76 €</u>
Total à affecter :	10 678.94 €

EXEDENT AU 31.12.2015

A l'exécution du virement à la section d'investissement **1068** : **4 921.10 €**

Affectation à l'excédent reporté (ligne **002**) au BP 2016 : **5 757.84 €**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU PRESBYTERE

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2016, qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement :	14 257 €
Section d'investissement :	16 131 €

21/MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX **DE LA VALLEE DE LA BERTHE**

Lors de sa séance du 14 mars 2016, le Comité Syndical du SIEZ de la Vallée de la Berthe, a approuvé la modification de l'article 1 des statuts, soit :

L'Article 1 : Création du Syndicat

En application des articles L. 5211-1 et suivants et L. 512-1 et suivants du Code Général des collectivités Territoriales, il est formé entre les communes de Argenvilliers, Beaumont les Autels pour les rues et lieux-dits mentionnés sur la liste annexée aux présent statuts, Champrond-en-Perchet pour les rues et lieux-dits mentionnés sur la liste annexée aux présents statuts, la Gaudaine, Margon, Trizay-Coutretôt-Saint-Serge et Vichères un syndicat dénommé :

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de la Berthe

Les autres articles des statuts joints à la présente délibération restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification de l'**article 1** des statuts du SIE de la Vallée de la Berthe comme indiqué ci-dessus.

Ci-joint à cette délibération :

- Statuts
- Annexe rues de Beaumont les Autels
- Annexe rues de Champrond-en-Perchet
- Arrêté n°2012116-0005 du 25.04.2012

La séance est levée à 22 heures 20